



Culture SNMD

musées Orsay-Orangerie

Musée d'Orsay - 62 rue de Lille - 75343 PARIS Cedex 07
tél. : 01 40 49 48 60 - mel : cgt@musee-orsay.fr

Musée de l'Orangerie - Jardin des Tuileries - 75001 PARIS
mel : org.cgt@musee-orangerie.fr

Paris, le 11 juin 2015

Patrimoines et démocratisation encore rognés

Une « erreur »

« Cela a été une erreur de baisser le budget de la Culture. Il ne faut jamais donner de mauvais signe quand on parle de culture. »

Manuel Valls, Premier ministre, dimanche 17 mai, à Cannes.

Car la culture est jugée très rentable dans un rapport des ministères de l'Économie et de la Culture de 2014 : elle contribue pour 3,2 % au PIB de la France (calcul INSEE) et 6 % de la valeur ajoutée de la France.

Au ministère de la Culture et de la Communication, la sphère des Patrimoines (musées, monuments, archives, architecture, archéologie) n'est pourtant pas épargnée :

le budget Patrimoines a baissé de 12,5 % entre 2012 et 2015.

Dans le triennal 2015-2017, il baisse encore de 6,20 %.

Le 15 avril 2015, le ministre des finances, Michel Sapin, annonce les économies supplémentaires prévues pour l'État et ses opérateurs en 2015 dans le programme de stabilité budgétaire transmis à la Commission européenne :

700 millions € sur les ministères en annulations de crédits

500 millions € sur les opérateurs (agences et établissements publics) pour satisfaire Bruxelles.

Certains ministères, est-il précisé, seront épargnés, dont la Culture fait partie. Il n'en est rien.

Hier, 10 juin, a été publié au Journal officiel le décret n° 2015-639 (du 9 juin 2015) portant annulation de crédits des ministères, pour 2015.

Le ministère de la Culture devra se serrer un peu plus la ceinture de façon « modérée » à hauteur de 3 millions €.

Sur quels titres ? Celui... des Patrimoines (programme 175), pour 500 000 €.

Et celui de la Transmission des savoirs et démocratisation de la culture (programme 224, une « priorité » de Manuel Valls et Fleur Pellerin) pour 2,5 millions €.

Reste à savoir comment le MCC va ventiler ces 2,5 M € en moins sur le 224, qui englobe aussi cette année la masse salariale des agents T2, et supporte habituellement un gel de 5 % au titre notamment de la réserve parlementaire.

Reste aussi à savoir comment sont répartis les 500 millions € d'économies supplémentaires sur 2015 imputées aux opérateurs. À ce jour, il n'y a pas de point « Affaires financières » inscrit au Conseil d'administration du M'OO le 23 juin 2015, comme c'est le cas en général au 2nd C.A. de l'année.

Enfin, en 2016, un effort supplémentaire devra être réalisé sur l'emploi par les opérateurs de l'État, par une baisse de leurs effectifs (plafond d'emploi T3).

La diète de l'austérité se poursuit allègrement.